RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr
Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-113829

Département(s) de publication : **83**
Annonce n° **26-113829**

Section 1 - Acheteur

1.1 **Acheteur**

Nom officiel : CA Provence Verte

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 **Procédure**

Titre : DSP.2026-01 Renouvellement d'une concession de service public pour l'exploitation de dix établissements d'accueil du jeune enfant et d'un relais petite enfance

Description : Au titre de de sa compétence petite enfance, la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV) a en charge l'accueil de la petite enfance : création, aménagement et gestion des crèches, haltes garderies, relais des assistantes maternelles et autres structures d'accueil de la petite enfance. Le projet de la Direction de la Petite Enfance s'inscrit dans trois axes majeurs : - Une offre d'accueil diversifiée, de qualité et adaptée aux besoins des familles et des enfants - Un accompagnement à la parentalité - Un ancrage territorial des acteurs de la Petite Enfance. Les principes fondateurs des actions Petite Enfance de la CAPV s'appuient sur le cadre national du jeune enfant. Le cadre national, résumé dans le projet de contrat, devra être appliqué par le délégataire. La CAPV a confié la gestion de service de dix établissements d'accueil du jeune enfant et d'un Relais Petite Enfance, à l'association " La Maison de l'Enfance Francis Barrau " dans le cadre d'un contrat de délégation de service public arrivant à échéance, après avenant, le 31 décembre 2027. A l'issue d'une analyse des modes de gestion, la CAPV a décidé, par la délibération en date du 25 septembre 2026 de retenir le principe du recours à la concession de service public pour l'exploitation de dix établissements d'accueil du jeune enfant et d'un relais petite enfance, à compter du 1er janvier 2028. Les prestations attendues dans le cadre de la concession sont indiquées dans le projet de contrat.

Identifiant de la procédure : e8a6dd2c-8954-4abb-aa9e-b9dc52c6201d

Identifiant interne : DSP.2026-01

Type de procédure : Ouverte

Principales caractéristiques de la procédure : La concession est une concession de service, conformément à l'article L. 1121-4 du Code de la commande publique. Elle confie également la gestion d'un service public, au sens de l'article L. 1121-3 du même code et est ainsi constitutive d'une délégation de service public au sens de l'article L. 1411- 1 du Code général des collectivités territoriales. Compte tenu de l'objet du contrat, la procédure simplifiée est retenue. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 3120-1 et suivants (sous réserves des dérogations prévues par les articles L. 3126-1 à L. 3126-3 du Code de la commande publique) et R. 3126-1 et suivants du Code de la commande publique. La procédure est ouverte. Après examen des offres, l'autorité concédante engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, l'autorité concédante se réserve la possibilité d'attribuer le contrat de concession sur la base des offres initiales, sans négociation. Le règlement de la consultation précise les règles applicables à la procédure.

2.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

2.1.2 **Lieu d'exécution**

Ville : PLAN D'AUPS-POURRIERES-ROUGIERS-NANS LES PINS-POURCIEUX-BRAS-SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

2.1.3 **Valeur**

Valeur estimée hors TVA : 33,000,000 **Euro**

2.1.4 **Informations générales**

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 **Identifiant technique du lot** : LOT-0001

Titre : DSP.2026-01-Renouvellement d'une concession de service public pour l'exploitation de dix établissements d'accueil du jeune enfant et d'un relais petite enfance

Description : Au titre de de sa compétence petite enfance, la Communauté d'Agglomération Provence Verte (CAPV) a en charge l'accueil de la petite enfance : création, aménagement et gestion des crèches, haltes garderies, relais des assistantes maternelles et autres structures d'accueil de la petite enfance. Le projet de la Direction de la Petite Enfance s'inscrit dans trois axes majeurs : - Une offre d'accueil diversifiée, de qualité et adaptée aux besoins des familles et des enfants - Un accompagnement à la parentalité - Un ancrage territorial des acteurs de la Petite Enfance. Les principes fondateurs des actions Petite Enfance de la CAPV s'appuient sur le cadre national du jeune enfant. Le cadre national, résumé dans le projet de contrat, devra être appliqué par le délégataire. La CAPV a confié la gestion de service de dix établissements d'accueil du jeune enfant et d'un Relais Petite Enfance, à l'association " La Maison de l'Enfance Francis Barrau " dans le cadre d'un contrat de délégation de service public arrivant à échéance, après avenant, le 31 décembre 2027. A l'issue d'une analyse des modes de gestion, la CAPV a décidé, par la délibération en date du 25 septembre 2026 de retenir le principe du recours à la concession de service public pour l'exploitation de dix établissements d'accueil du jeune enfant

et d'un relais petite enfance, à compter du 1er janvier 2028. Les prestations attendues dans le cadre de la concession sont indiquées dans le projet de contrat.

Identifiant interne : UNIQUE

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

5.1.2 **Lieu d'exécution**

Ville : PLAN D'AUPS-POURRIERES-ROUGIERS-NANS LES PINS-POURCIEUX-BRAS-SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 **Durée estimée**

Durée : 5 **An**

5.1.6 **Informations générales**

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Les candidatures en groupements sont admises. Un même opérateur économique ne peut déposer à la fois une candidature individuelle et une candidature dans le cadre d'un groupement, ni être membre de plusieurs groupements. Concernant le critère de sélection des candidatures : au regard des garanties professionnelles, technique et financières des candidats, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service, la Commission Concession établira la liste des candidats dont les offres seront ouvertes et analysées. Le contrat de concession sera conclu pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2028, conformément aux articles L. 3114-7 et R. 3114-1 et suivants du Code de la commande publique. Il n'est pas prévu de décomposition en lots. La valeur estimée de la concession est d'environ 33 000 000 d'euros sur la totalité de la durée du contrat. Le délai de validité des offres finales est de 240 jours à compter de la date limite de réception des offres finales. Le concédant organise une visite obligatoire des équipements. Les dates proposées pour la visite sont les suivantes : - Samedi 12 décembre 2026 à partir de 8h30 ou Samedi 09 janvier 2027 à partir de 8h30. Les modalités d'organisation sont définies à l'article 5.3 du RC. Le paiement des prestations sera effectué, une fois le service exécuté, par mandat administratif, sur présentation d'une facture à compter du moment où le prestataire aura fourni sa prestation, dans un délai global de 30 jours à compter de la réception de la facture. Les demandes de renseignement complémentaire devront parvenir au maximum 15 jours calendaires avant la date limite de remise des offres (soit jusqu'au jeudi 21 janvier 2027 à 12h00) sur la plateforme http://www.e-marchespublics.com .

5.1.9 **Critères de sélection**

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre professionnel pertinent

Description : - lettre de candidature modèle DC1 disponible sur www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat ; - pouvoir de la ou les personnes habilitées à engager la société ou le groupement ; - un justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait K bis ou équivalent pour les candidats étrangers non établis en France) ou son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ; - pour les associations, leurs statuts à jour, la référence de leur publication au Journal officiel ou tout document équivalent justifiant leur existence juridique. Elles produisent également tout document établissant les pouvoirs de la personne habilitée à les représenter dans le cadre de la présente procédure, notamment, le cas échéant, un extrait du procès-verbal de l'organe compétent ou tout document équivalent ; - pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ; - l'ensemble des certificats délivrés par les administrations et organismes compétents tels que prévus à l'article R. 3123-18 du code de la commande publique permettant d'attester que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Les candidats étrangers établis dans un pays tiers doivent, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays ; - une déclaration sur l'honneur conformément à l'article R. 3123-16 du Code de la commande publique émanant du candidat (ou, en cas de groupement, de chacun des membres du groupement candidat) attestant : - Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 et L3123-14 du code de la commande publique, - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L3123-18, L. 3123-19, L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8 du Code de la commande publique sont exacts ; - si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet ; - une déclaration sur l'honneur attestant du respect des articles L. 5212-1 à L. 5212-5 du Code du travail relatifs à l'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés : le candidat, s'il est assujetti à l'obligation définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail adressera attestation de souscription au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, de la déclaration visée à l'article L. 5212-5 du même code, ou s'il en est redevable, une attestation de versement de la contribution visée aux articles L. 5212-9 à L. 5212-11 du Code du travail.

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : Conformément à l'article 1.18 du RC : - attestations d'assurances, notamment en ce qui concerne les assurances couvrant les responsabilités civile et professionnelle (précisant le niveau de couverture en euros) dont disposent le candidat ou chaque membre du groupement ; - déclaration du candidat obligatoirement signée et renseignée dans toutes ses rubriques. A cet effet, l'imprimé DC2 est recommandé ; Pour les opérateurs économiques pour lesquels l'établissement de bilans n'est pas obligatoire : - Une déclaration sur l'honneur concernant, le chiffre d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices ; - Une déclaration sur l'honneur concernant le montant et la composition du capital

social et la liste des principaux actionnaires de l'entreprise candidate ou des entreprises membres du groupement candidat ; Pour les opérateurs économiques pour lesquels l'établissement de bilans est obligatoire : les bilans, comptes de résultat et annexes (feuillets CERFA numéro 2050 à 2059-G) ou documents équivalents, des trois derniers exercices (ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à trois mois), ou les équivalents pour les candidats étrangers non établis en France ; Rapports du Commissaire aux Comptes 2023, 2024 et 2025, intégrant les états financiers détaillés (bilan et compte de résultat). Si le candidat est une société filiale, les éléments financiers et l'extrait Kbis devront être fournis pour la maison-mère ; Si l'opérateur économique est une société ou association filiale, la convention de gestion avec la société-mère devra être transmise (et notamment le détail des calculs des frais de structure refacturés à la filiale) ; Schéma de l'actionnariat de la société candidate, et le cas échéant, solidité financière de ses gérants.

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : - mémoire présentant l'opérateur économique, son savoir-faire en matière d'exploitation du service en rapport avec l'objet de la concession ; - renseignements relatifs à la nature de l'activité, qualifications professionnelles, moyens techniques et humains dont l'opérateur économique dispose pour assurer la continuité du service objet de la présente consultation ; - références acquises en matière d'exploitation de services comparables au service concédé ou toute autre référence pertinente, au cours des 5 dernières années, en indiquant le montant des prestations exécutées, le lieu et l'époque d'exécution. Si l'opérateur économique gère actuellement des prestations similaires à celles de l'objet du concédant : leur localisation et les caractéristiques principales de son activité. L'opérateur économique pourra produire des certificats de capacités ou attestations de bonne exécution.

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Qualité

Nom : QUALITE TECHNIQUE

Description : Qualité technique de l'offre au regard du mémoire technique. Seront pris en considération les éléments suivants, dans l'ordre hiérarchisé suivant : -l'organisation et l'affectation des ressources humaines, en adéquation avec les objectifs du service ; -les modalités de fonctionnement du service, en adéquation au projet Petite enfance du territoire ; -le régime des biens/mise à disposition des locaux.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Prix

Nom : QUALITE FINANCIERE

Description : Qualité de l'offre financière au regard de l'ensemble de ses composantes. Seront pris en considération les éléments suivants, dans l'ordre hiérarchisé suivant : -l'ensemble des charges et produits du Compte d'exploitation

prévisionnel (CEP), et la cohérence globale de ce dernier ; -le montant brut (avant redevances) cumulé de la compensation pour obligations de service public, à verser par le concédant ; -les détails fournis dans l'annexe littéraire de l'offre financière.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Nom : QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

Description : Qualité de l'offre en matière de développement durable et sociétal. Seront pris en considération les éléments suivants, dans l'ordre hiérarchisé suivant : -les engagements d'approvisionnement local de la restauration collective, au regard des potentialités du territoire ; -l'élimination des déchets, produits d'entretien utilisés et emballage recyclables ; -les mesures d'économie d'énergie prévues dans le cadre du contrat de concession ; -la performance en matière de responsabilité sociale : actions en faveur d'insertion des personnes éloignées de l'emploi, actions en faveur des personnes handicapées.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.11 **Documents de marché**

Adresse des documents de marché : https://caprovenceverte.e-marchespublics.com

5.1.12 **Conditions du marché public**

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 05/02/2027 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application d'une clause d'insertion en tant que condition d'exécution de la DSP, en incluant dans le contrat une clause d'insertion par l'activité économique. Cette clause est annuelle. Le concessionnaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Dans les quinze jours qui suivent la prise d'effet du contrat, le concessionnaire

fournit au concédant une garantie à première demande au contrat. Le montant de la garantie s'élève à 3% du montant des recettes d'exploitation prévues pour la première année telles qu'elles figurent au CEP annexé au contrat.

Facturation en ligne : Requise

5.1.16 **Informations complémentaires, médiation et réexamen**

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - conformément aux dispositions des articles L. 551-1 et R. 551-1 du Code de Justice Administrative, avant la conclusion du contrat ; - conformément aux dispositions des articles L. 551-13 et R. 551-7 du Code de Justice administrative, après la conclusion du contrat ; - conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet ; - conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne (req. numéro 358994), tout candidat évincé peut former un recours en pleine juridiction, tendant à la contestation de la validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de la publicité annonçant la conclusion du contrat. Ce recours pourra, le cas échéant, être assorti d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CA Provence Verte

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CA Provence Verte

Numéro d'enregistrement : 20006810400013

Adresse postale : 174 Route Départementale 554

Ville : Brignoles

Code postal : 83170

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Adresse électronique : achats@caprovenceverte.fr

Téléphone : +33 498052710

Adresse internet : https://www.caprovenceverte.fr/

Profil de l'acheteur : https://caprovenceverte.e-marchespublics.com

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

Numéro d'enregistrement : TA TOULON

Adresse postale : 5 RUE RACINE

Ville : TOULON CEDEX 9

Code postal : 83041

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Téléphone : 04 94 42 79 30

Adresse internet : http://toulon.tribunal-administratif.fr

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0000

Nom officiel : DEMATIS

Numéro d'enregistrement : 45072478600030

Ville : Paris

Code postal : 75015

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : contact@dematis.com

Téléphone : +33 172365548

Adresse internet : www.dematis.com

Rôles de cette organisation :

TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 6830d24e-79a8-403d-b576-ec3698e377f9 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 24/11/2026 à 11:30

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/11/2026